

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, R. COUVREUX, A. DOYEN, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, C. LESOU, J. MARTINEZ, G. MICLO, P. MIESCH, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, P. PERREZ, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : A. BOUAZI, S. CHRETIEN

Procurations: A. FENDELEUR à R. BEGUE, A. FESSLER à C. CANAL, P. DEMOUGE à J-L. SALORT, E. WILLEMAIN à L. BROS-ZELLER

1. – Appel nominal

2. – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guy MICLO est désigné secrétaire de séance.

3. – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 8 décembre 2020

Approbation à l'unanimité.

4. – Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Président (le cas échéant)

Néant.

5. – Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau (le cas échéant)

Néant.

6. – Réhabilitation des locaux d'Etueffont - information

CF. Document joint.

7. – Maison de santé – validation de l'APD et fixation des honoraires définitifs de maîtrise d'œuvre

CF. Document joint.

Monsieur Guy Miclo quitte l'assemblée.

8. – Développement économique – aide à l’immobilier d’entreprise – époux Willemain – Giromagny – rapport présenté par Monsieur le Président

Vu

- l’arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°016-2018 relative à la convention d’autorisation avec le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté,
- la convention signée en date du 14 février 2018 entre la communauté de communes et la Région, afin d’autoriser cette dernière à intervenir sur des opérations relatives à l’immobilier d’entreprise,

Monsieur le Président présente la demande réceptionnée le 18 novembre 2020 de Monsieur et Madame Willemain (dont l’ampliation a été adressée à l’ensemble des conseillers communautaires), d’obtenir le soutien financier de la communauté de communes en matière d’accompagnement à l’immobilier d’entreprise, ce qui le cas échéant, leur permettrait d’accéder au soutien financier potentiel de la Région.

Monsieur le Président communique que le projet porté par les époux Willemain consisterait en la création de quatre gîtes labellisés à Giromagny.

Le montant de l’acquisition et des travaux pour lesquels l’aide est sollicitée s’élève à 421 024 €.

Monsieur le Président rappelle que le champ de l’immobilier d’entreprise concerne les aides à l’économie mais également le domaine du tourisme à travers notamment la création, la réhabilitation et l’amélioration des gîtes de groupes et chambres d’hôtes dans le cadre d’un véritable projet de développement économique et touristique.

Monsieur le Président précise en outre qu’en l’absence de règlement d’intervention sur la partie hébergement touristique, la communauté de communes peut intervenir au cas par cas.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à la demande de subvention de Monsieur et Madame Willemain, considérant que les dépenses éligibles s’établissent à 421 024 €, l’aide potentielle pourrait correspondre à un versement de 1 000 € sous forme de subvention d’aide à l’immobilier d’entreprise versée en une fois sur présentation des autorisations à la réalisation du projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

VALIDE le soutien financier de la communauté de communes à Monsieur et Madame Willemain pour le projet de création de quatre gîtes labellisés à Giromagny, tel que présenté dans le courrier rappelé ci-avant,

DIT que cette aide prendra la forme d’une subvention d’aide à l’immobilier d’entreprise d’un montant de 1 000 € qui sera versée en une fois sur présentation de l’ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation du projet en question,

CHARGE Monsieur le Président de signer une convention attributive de l’aide de la communauté de communes susmentionnée,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire.

9. – Développement économique – aide à l’immobilier d’entreprise – Monsieur Canal et Madame Spiesser – Riervescemont – rapport présenté par Monsieur le Président

Vu

- l’arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°016-2018 relative à la convention d’autorisation avec le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté,
- la convention passée entre la communauté de communes et la Région, afin d’autoriser cette dernière à intervenir sur des opérations relatives à l’immobilier d’entreprise,

Monsieur le Président présente la demande réceptionnée le 24 novembre 2020 de Monsieur Canal et Madame Spiesser (dont l’ampliation a été adressée à l’ensemble des conseillers communautaires), d’obtenir le soutien financier de la communauté de communes en matière d’accompagnement à l’immobilier d’entreprise, ce qui le cas échéant, leur permettrait d’accéder au soutien financier potentiel de la Région.

Monsieur le Président communique que le projet porté par Monsieur Canal et Madame Spiesser consisterait en la création d’un gîte à Riervescemont.

Le montant des travaux pour lesquels l’aide est sollicitée s’élève à 49 397,69 €.

Monsieur le Président rappelle que le champ de l’immobilier d’entreprise concerne les aides à l’économie mais également le domaine du tourisme à travers notamment la création, la réhabilitation et l’amélioration des gîtes de groupes et

chambres d'hôtes dans le cadre d'un véritable projet de développement économique et touristique. Monsieur le Président précise en outre qu'en l'absence de règlement d'intervention sur la partie hébergement touristique, la communauté de communes peut intervenir au cas par cas.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à la demande de subvention de Monsieur Canal et Madame Spiesser. Considérant que les dépenses éligibles s'établissent à 49 397,69 €, l'aide potentielle pourrait correspondre à un versement de 1 000 € sous forme de subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise versée en une fois sur présentation de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le soutien financier de la communauté de communes à Monsieur Canal et Madame Spiesser pour le projet de création d'un gîte à Rievescemont, tel que présenté dans le courrier rappelé ci-avant,

DIT que cette aide prendra la forme d'une subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 1 000 € qui sera versée en une fois sur présentation de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation du projet en question,

CHARGE Monsieur le Président de signer une convention attributive de l'aide de la communauté de communes susmentionnée,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire.

Monsieur Miclo rejoint l'assemblée.

10. – Finances – AC-CP – Maison de santé – réhabilitation de bâtiments communautaires – rapport présenté par Monsieur Éric Parrot

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1, L2311-3 et R2311-9,
- l'arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,

Monsieur le Président présente le principe des autorisations de programme et crédits de paiement et notamment que :

- l'autorisation de programme (AP) fait apparaître le coût global et le calendrier prévisionnel de réalisation d'une opération d'investissement sur plusieurs exercices,
- les crédits de paiement (CP) correspondent à l'inscription budgétaire annuelle des sommes nécessaires au paiement des dépenses au cours de l'exercice considéré, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie uniquement à leur égard.

Ce fractionnement sur plusieurs exercices constitue un aménagement au principe budgétaire de l'annualité qui sinon, emporterait une inscription totale de l'opération sur l'exercice correspondant à l'engagement de l'opération et l'utilisation subséquente de crédits de report.

Le dispositif présente notamment l'avantage de ne pas avoir à financer sur un seul exercice une opération qui s'étendra sur plusieurs, tout en matérialisant l'engagement de réaliser l'ensemble du programme.

Enfin, Monsieur le Président attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'avant le vote du budget suivant, ce procédé rend loisible le paiement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice en question, ce qui constitue un autre avantage notable.

Monsieur le Président rappelle les sommes payées précédemment et soumet au vote de l'assemblée les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant aux opérations relatives d'une part, à la création de la maison de santé à Giromagny et d'autre part, à la réhabilitation des bâtiments d'Etueffont :

Opération	Montant de l'AP €TTC	CP ouverts au titre de 2020	CP ouverts au titre de 2021	CP ouverts au titre de 2022	CP ouverts au titre de 2023
Maison de santé	1 269 779,89 €	41 126,00 €	911 684,17 €	316 969,71 €	
Réhabilitation Etueffont	3 293 048,17 €	21 762,60 €	1 239 090,84 €	1 100 410,86 €	931 783,86 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création des autorisations de programme et les crédits de paiement présentés par Monsieur le Président tels qu'indiqués ci-dessus,

PRECISE que les crédits de paiement correspondants seront inscrits par décision modificative n°02 au budget principal 2020.

11. – Finances – budget principal – décision modificative n°02 – rapport présenté par Monsieur Didier Vallverdu

Monsieur le Président propose la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 506,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 506,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	56 810,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	56 810,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00 €	46 050,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	46 050,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6866 : Dotations aux prov. pour dépréciation des éléments financiers	0,00 €	1 535,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	1 535,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74832 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 992,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 992,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	8 929,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	8 929,00 €	0,00 €
R-7817 : Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 560,39 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 560,39 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	56 810,00 €	70 585,00 €	8 929,00 €	87 058,39 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	56 810,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	56 810,00 €	0,00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 103,00 €
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107 450,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 150,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146 703,00 €
D-204121 : Régions – Biens mobiliers, matériel et études	15 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041412 : Communes du GFP – Bâtiments et installations	4 207,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20421 : Privé – Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	92 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20422 : Privé – Bâtiments et installations	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	19 557,00 €	94 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	62 888,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-20 : Maison de santé Giromagny	0,00 €	41 126,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-21 : Réhabilitation Etueffont	0,00 €	21 762,60 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	62 888,60 €	62 888,60 €	0,00 €	0,00 €
D-27632 : Régions	0,00 €	15 350,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	15 350,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	82 445,60 €	172 338,60 €	56 810,00 €	146 703,00 €
Total Général		103 668,00 €		168 022,39 €

(1) Y compris les restes à réaliser

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter les mouvements budgétaires proposés.

12. – Finances – reprise de provisions – rapport présenté par Monsieur Didier Vallverdu

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2,
- les provisions pour dépréciation des actifs circulants créées ou abondées par délibération communautaire n°044-2020 du 21 juillet 2020,
- la décision n°2020-004 prise par le bureau communautaire le 1^{er} décembre 2020 concernant les pertes sur créances irrécouvrables,

Considérant

- le montant des pertes sur créances irrécouvrables constaté ou retenu par le bureau,

Monsieur le Président propose :

- de reprendre 17 560,39 € des 35 574,00 € provisionnés sur le budget principal au titre des impayés, portant le solde de la provision à 18 013,61 € et d'inscrire la recette correspondante à l'article 7817,
- de reprendre 6 951,81 € des 15 500 € provisionnés au budget annexe assainissement collectif au titre des impayés, portant le solde de la provision à 8 548,19 € et d'inscrire la recette correspondante à l'article 7817,
- de reprendre 79,44 € des 6 600 € provisionnés au budget annexe assainissement non-collectif au titre des impayés, portant le solde de la provision à 6 520,56 € et d'inscrire la recette correspondante à l'article 7817.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPREND 17 560,39 € des 35 574,00 € provisionnés sur le budget principal au titre des impayés, portant le solde de la provision à 18 013,61 €,

INSCRIT la recette correspondante à l'article 7817,

REPREND 6 951,81 € des 15 500 € provisionnés au budget annexe assainissement collectif au titre des impayés, portant le solde de la provision à 8 548,19 €,

INSCRIT la recette correspondante à l'article 7817.

REPREND 79,44 € des 6 600 € provisionnés au budget annexe assainissement non-collectif au titre des impayés, portant le solde de la provision à 6 520,56 €,

INSCRIT la recette correspondante à l'article 7817.

13. – Finances – constitution d'une provision pour risque d'absence de remboursement des aides consenties dans le cadre du dispositif de soutien à l'économie locale – rapport présenté par Monsieur Didier Vallverdu

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-2, L2321-2 et R2321-2,
- la délibération n°084-2020 du 22 septembre 2020 relative au pacte territorial pour l'économie de proximité,
- la signature avec la Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté de la convention le 13 octobre 2020 du fonds régional d'avances remboursables,

Considérant

- le risque de non-remboursement des avances remboursables consenties dans le cadre du dispositif de soutien à l'économie locale,

Monsieur le Président propose de constituer une provision pour couvrir le risque d'absence de remboursement des avances remboursables octroyées et propose d'en fixer le montant à 1 535 €, ce qui correspondrait à 10 % du montant global des avances.

Cette provision correspondrait au régime de droit commun dit « semi-budgétaire », se traduisant par une dépense de fonctionnement, sans contrepartie en recette d'investissement. Ce procédé consiste à rendre la provision indisponible jusqu'à ce que le risque survienne ou qu'elle soit abandonnée ; elle ne peut être mobilisée pour financer les dépenses d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROVISIONNE la somme de 1 535 € pour couvrir le risque de non-remboursement des avances remboursables qui consenties dans le cadre du pacte territorial pour l'économie de proximité,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6866 du budget principal.

14. – Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) – tarifs – rapport présenté par Monsieur Jacky Chipaux

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-13 et L2333-76,
- l'arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°220-2017 du 22 décembre 2017 instaurant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant

- l'appel de fonds 2021 du SMICTOM,
- les éléments statistiques fournis par le syndicat, notamment en ce qui concerne le type et le nombre de bacs en place, ainsi que les levées réalisées,
- la réflexion des membres du bureau réunis le 1^{er} décembre 2020,

Monsieur le Président propose d'arrêter les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ainsi qu'ils résultent de la réflexion conduite en bureau.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte les tarifs suivants :

	120L (1pers)	120L	180L	240L	360L	770L
Part usager (par an)	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Part au volume (par an)	24,00 €	63,00 €	114,00 €	170,00 €	270,00 €	595,00 €
Part variable (à la levée)	3,80 €	5,50 €	6,90 €	9,20 €	19,00 €	41,00 €

15. – Ressources humaines – RIFSEEP

Vu

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 136,
- la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,
- le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- le décret 2020-182 du 20 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
- la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale,
- la délibération n°150-2019 du 14 novembre 2019 portant mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} décembre 2019 au profit des agents communautaires,

Considérant

- qu'il y a lieu d'étendre aux cadres d'emplois désormais concernés le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- l'avis favorable rendu par le comité technique le 12 novembre 2020,
- l'avis favorable rendu par le bureau le 1^{er} décembre 2020,

Monsieur le Président rappelle que le RIFSEEP a été mis en place au sein de la communauté de communes à compter du 1^{er} décembre 2019 par la délibération n°159-2019 susvisée. Cependant, lors de sa mise en œuvre, tous les cadres d'emplois n'étaient pas concernés.

Le décret 2020-182 permet désormais le déploiement du RIFSEEP aux cadres d'emplois suivants :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS
SANITAIRE ET SOCIALE	Educateurs de jeunes enfants
	Infirmiers (catégorie B)
	Auxiliaires de puériculture
TECHNIQUE	Ingénieurs
	Techniciens

Il est proposé de le décliner, avec une répartition par groupe de fonctions (IFSE et CIA) correspondante à celle mise en place lors de l'instauration du RIFSEEP.

Groupes de fonctions	Emplois	Liste des emplois nominatifs	IFSE plafond légal	IFSE plafond CCVS	CIA plafond conseillé	CIA plafond CCVS
Catégorie A		Cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, des ingénieurs				
Groupe 2	DGST	DGST	32130	15800	5670	5400
Groupe 3	Chargé de mission	Chargé de mission développement	25500	13500	4500	4250
Groupe 4	Chef de service, responsable	Responsable EAJE, responsable RAM, agent spécialisé petite enfance	14000	9000	1680	1680
Catégorie B		Cadres d'emplois des techniciens, des infirmiers				
Groupe 1	Directrice	Petite enfance	17480	13500	2380	2380
Groupe 2	Responsable, gestionnaire, chargé de mission, infirmière	Responsable équipements, technicien spécialisé assainissement, responsable GEMAPI, infirmière	16015	13000	2185	2185
Catégorie C		Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture				
Groupe 1	Responsable, agent technique ou administratif ou petite enfance spécialisé	Agent de puériculture	11340	8200	1260	1260

Monsieur le Président précise que l'intégration des infirmiers au sein des groupes B1 et B2 est réalisée dans le respect des plafonds légaux de leur cadre d'emplois et que toutes les décisions relatives à l'évolution de leur RIFSEEP seront prises dans les limites de ces plafonds. En effet, ces plafonds sont respectivement de 9 000 € pour l'IFSE et de 1 230 € pour le CIA.

Il propose par ailleurs de supprimer du groupe B1 l'emploi de Directeur général adjoint (DGA).

Eu égard au RIFSEEP décidé par délibération n°150-2019 susvisée, les modifications proposées aboutiraient au schéma global suivant :

Groupes de fonctions	Emplois	Liste des emplois nominatifs	IFSE plafond légal	IFSE plafond CCVS	CIA plafond conseillé	CIA plafond CCVS
Catégorie A		Cadres d'emplois des attachés, des bibliothécaires, des EJE et des ingénieurs				
Groupe 1	DG	DGS	36210	20000	6390	6000
Groupe 2	DGA, DGST	DGA, DGST	32130	15800	5670	5400
Groupe 3	Directeur(ice), chargé de mission	Directrice médiathèque, chargé de mission développement	25500	13500	4500	4250
Groupe 4	Chef de service, responsable	Responsable EAJE, responsable RAM, agent spécialisé petite enfance	14000	9000	1680	1680

Catégorie B		Cadres d'emplois des rédacteurs, des animateurs, des assistants de conservation, des techniciens et des infirmiers				
Groupe 1	Directeur(ice)	Directeur(ice) scolaire, socioéducatif, petite enfance	17480	13500	2380	2380
Groupe 2	Responsable, gestionnaire, chargé de mission, infirmière	Responsables finances, RH, chargé de mission petite enfance, responsable urbanisme droit du sol, responsable équipements, technicien spécialisé assainissement, responsable GEMAPI, infirmière	16015	13000	2185	2185
Groupe 3	Agent médiathèque, ALSH	Agent médiathèque, ALSH	14650	8200	1995	1995
Catégorie C		Cadre d'emplois des agents de maîtrise, des adjoints techniques, des adjoints administratifs, des ATSEM, des adjoints d'animation, des adjoints du patrimoine et des auxiliaires de puériculture				
Groupe 1	Responsable, agent spécialisé technique, administratif, agent de la petite enfance	Responsable ALSH, responsable jeunesse, responsable médiathèque, agent technique assainissement, agent administratif, agent de puériculture	11340	8200	1260	1260
Groupe 2	Agent polyvalent	Agent d'entretien, agent technique, agent de médiathèque, agent administratif, agent d'accueil, agent d'animation, ATSEM	10800	6500	1200	1200

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année au chapitre 012.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

COMPLETE tel que proposé par Monsieur le Président, le dispositif de régime indemnitaire mis en place par délibération n°150-2019 susvisée, en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), aux cadres d'emplois concernés, à compter du 1^{er} janvier 2021,

SUPPRIME du groupe B1 l'emploi de Directeur général adjoint (DGA) à des fins de mise à jour,

PRECISE eu égard au cas particulier des Infirmiers que pour ceux-ci comme pour tout autre cadre d'emplois, le RIFSEEP sera appliqué dans le strict respect de la légalité et notamment des plafonds légaux propres aux différents cadres d'emplois,

AUTORISE Monsieur le Président à fixer par arrêtés individuels le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés, dans le respect des dispositions fixées ci-dessus.

16. – Commissions et comités consultatifs

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-22, L5211-40-1 et L5211-49-1,
- le code électoral et notamment ses articles L273-5 et L273-12,
- l'arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 04 novembre 2020 portant modification des statuts communautaires,
- la délibération n°062-2020 du 22 septembre 2020 portant création des commissions et comités consultatifs,
- la délibération n°095-2020 du 24 novembre 2020 portant création des commissions et comités consultatifs,

Considérant les différentes demandes reçues depuis aux fins de siéger dans les commissions et comités consultatifs constitués lors du conseil communautaire du 24 novembre 2020,

Monsieur le Président propose d'adjoindre aux commissions et comités consultatifs, les personnes qui en ont fait la demande, à savoir :

- Commission GEMAPI : Guy MICLO
- Commission Tourisme : Fabien CANAL
- Commission PLUi : Jonathan GROSCLAUDE et Philippe LACREUSE

Le cas échéant, la liste des membres des commissions et comités consultatifs, serait la suivante :

○ Commission Assainissement

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Emmanuel	ECHEMANN
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT
Chaux	Olivier	BOURNEZ
Etueffont	Rémy	BEGUE
Etueffont	Julien	GASTON
Felon	Serge	MARLOT
Giromagny	Jean-Louis	SALORT
Giromagny	Patrick	DEMOUGE
Lachapelle-sous-Chaux	Nathalie	COLOMBIE
Lachapelle-sous-Chaux	Christophe	LOYNET
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lachapelle-sous-Rougemont	David	DIDELOT
Lepuix	Jean-Bernard	MARSOT
Petitefontaine	Michel	SCHNOEBELEN
Petitmagny	Alexandre	BARRAUD
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Romagny-sous-Rougemont	André	REVAUX
Romagny-sous-Rougemont	Éric	ROZE
Rougegoutte	Nicolas	GALLAND
Rougemont-le-Château	Jean-Michel	DONZE
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Rachid	TCHINA
Vescemont	Jean-Luc	REYNAUD
Vescemont	Nelly	MOUTIER

○ Commission Finances

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Odile	LACREUSE
Chaux	Pascale	LABEUCHE
Etueffont	Alain	FESSLER
Giromagny	Christian	CODDET
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Chaux	Isabelle	LAFOUGE
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Petitefontaine	Nathalie	DECRIIND
Romagny-sous-Rougemont	Jean	MARTINEZ
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédéric	MONASSON
Vescemont	Christophe	MATTHIEU

○ Commission Petite enfance

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjouley	Catherine	CUENOT
Anjouley	Gisèle	VALLON
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Chaux	Aurore	COURGEY
Chaux	Danielle	JACQUIOT
Etueffont	Céline	FAUCHER
Giromagny	Patricia	VUILLAUMIE
Giromagny	Elisabeth	WILLEMMAIN
Giromagny	Barbara	NATTER
Giromagny	Mathieu	CREVOISIER
Lachapelle-sous-Chaux	Rachel	COUVREUX
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-DEMANGELLE
Lachapelle-sous-Rougemont	Linda	HEMLER
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Nathalie	DECRIND
Petitmagny	Alexandre	BARRAUD
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Rougemont-le-Château	Rachel	RIZZON
Rougemont-le-Château	Caroline	SCHWEITZER
Saint-Germain-le-Châtelet	Laurence	CHARLE
Saint-Germain-le-Châtelet	Mélinda	NOLE
Vescemont	Véronique	ZALOZNIK

○ Commission Culture

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Chantal	LESOU
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Sandrine	ABONNEAU
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Jacques	MONNIN
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Chaux	Géraldine	RANCON
Lachapelle-sous-Rougemont	Pierre-Yves	GUERO
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Petitmagny	Karine	CUNY
Rougegoutte	Laure	ORSAT
Rougemont-le-Château	Nathalie	CASTELEIN
Rougemont-le-Château	Michel	BARBIER
Saint-Germain-le-Châtelet	Arnault	BEIX
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAT-BELOT

○ Commission Environnement, déchets

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Arnaud	DOYEN
Auxelles-Bas	Grégory	JOUGUET
Auxelles-Haut	Barbara	GREVILLOT
Chaux	Philippe	MORCELY
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Felon	Mary	CAILLEAU
Giromagny	Marc	ESSELIN
Lachapelle-sous-Chaux	Jean-Philippe	VON-ARBOURG
Lachapelle-sous-Chaux	Éric	PETITOT
Lachapelle-sous-Chaux	Christophe	LOYNET
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lachapelle-sous-Rougemont	Gérald	RONFORT
Leval	Amandine	DIDE
Leval	Pierre-Étienne	COLARD
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie	HUGARD
Rougegoutte	Isabelle	HECK
Rougemont-le-Château	Patrick	MIESCH
Rougemont-le-Château	Séverine	MOREL
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Nathalie	PRIEUR
Vescemont	Nelly	MOUTIER

○ Commission GEMAPI

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Arnaud	DOYEN
Anjoutey	Cédric	GIROD
Auxelles-Bas	Philippe	GEHIN
Auxelles-Haut	Dominique	GUYENNET
Chaux	Chantal	LESOU
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Virginie	SCHAAF
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Marc	ESSELIN
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Chaux	Rachel	COUVREUX
Lachapelle-sous-Chaux	Christophe	LOYNET
Lachapelle-sous-Rougemont	Bruno	CRAVE
Lamadeleine-Val-des-Anges	Guillaume	SIMONIN
Lepuix	Philippe	COLIN
Leval	Hubert	GUENIN
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie	HUGARD
Rougegoutte	Guy	MICLO
Rougegoutte	Patrick	PERREZ
Rougegoutte	Quentin	GUYOT
Rougemont-le-Château	Patrick	MIESCH
Rougemont-le-Château	Séverine	MOREL
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Nathalie	PRIEUR
Vescemont	Christian	CANAL

○ Commission Économie

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Gérard	JACOB
Auxelles-Bas	Odile	LACREUSE
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Pascale	LABEUICHE
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Sandrine	ABONNEAU
Etueffont	Julien	LAMBOLEY
Giromagny	Elisabeth	WILLEMAIN
Lachapelle-sous-Chaux	Patrice	GUIGON
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Nathalie	DECRIEND
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Petitmagny	Pascal	MIGLIORINI
Romagny-sous-Rougemont	Éric	ROZE
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédéric	PETTI
Vescemont	Claude	PARTY

○ Commission Mutualisation

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Régis	GARNIER
Auxelles-Haut	Dominique	GUYENNET
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Valentin	MANGEOLLE
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Etueffont	Rémy	BEGUE
Etueffont	Alain	FESSLER
Felon	Serge	MARLOT
Giromagny	Christian	CODDET
Giromagny	Patrick	DEMOUGE
Giromagny	Christian	ORLANDI
Lachapelle-sous-Chaux	Pascal	TISSERAND
Lachapelle-sous-Rougemont	David	DIDELOT
Romagny-sous-Rougemont	André	REVAUX
Rougemont-le-Château	Jean-Michel	DONZE
Rougemont-le-Château	Éric	DUCROZ
Saint-Germain-le-Châtelet	Alain	MARCHAL
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédéric	PETTI
Vescemont	Philippe	BAZIN
Vescemont	Christophe	GAUTHIER

o Commission PLUi

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Nathalie	POUILLET
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Jonathan	GROSCLAUDE
Auxelles-Bas	Philippe	LACREUSE
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT
Chaux	Jean-Charles	MARIE
Chaux	Jacky	CHIPAUX
Chaux	Jean-Michel	DUPONT
Chaux	Jean-Luc	DEVILLONI
Etueffont	Alain	FESSLER
Etueffont	Rémy	BEGUE
Etueffont	Virginie	SCHAAF
Felon	Serge	MARLOT
Felon	Marie	DE VLEESCHOUWER
Giromagny	Jean-Louis	SALORT
Giromagny	Pascal	DI CATERINA
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-DEMANGELLE
Lachapelle-sous-Chaux	Pascal	GUIGON
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT
Lachapelle-sous-Rougemont	Éric	PARROT
Lepuix	Evelyne	STALDER
Lepuix	Philippe	COLIN
Lepuix	Jean-Louis	DEMEUSY
Petitefontaine	Audrey	ICHTERS
Petitmagny	Éric	HOTZ
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Romagny-sous-Rougemont	Jean-Marie	HUGARD
Rougegoutte	Guy	MICLO
Rougegoutte	Carole	BERJON
Rougegoutte	Jean	KARLE
Rougegoutte	Patrick	PERREZ
Rougemont-le-Château	François	SORET
Rougemont-le-Château	Nicolas	VOILAND
Saint-Germain-le-Châtelet	Jean-Luc	ANDERHUEBER
Saint-Germain-le-Châtelet	Alain	MARCHAL
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORLAT-BELOT
Vescemont	Jean-Luc	REYNAUD

o Commission Tourisme, OGS, marché de terroir

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjouley	Emmanuelle	VERGON-TRIPARD
Anjouley	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Camille	DEVAUX
Auxelles-Bas	Grégory	JOUGUET
Auxelles-Bas	Philippe	GEHIN
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Auxelles-Haut	Barbara	GREVILLOT
Chaux	Stéphanie	GAUTIER
Chaux	Sandrine	THIRION
Chaux	Éric	RIO
Etueffont	Sandrine	ABONNEAU
Etueffont	Fabien	FLORI
Etueffont	Virginie	SCHAAF
Giromagny	Elisabeth	WILLEMAIN
Giromagny	Jacques	MONNIN
Giromagny	Christophe	GILLET
Grosagny	Maurice	LEGUILLON
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Chaux	Nathalie	COLOMBIE
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL
Lachapelle-sous-Rougemont	Linda	HEMLER
Lepuix	Jean-Marc	LANNEAU
Lepuix	Valérie	FRESET
Lepuix	Annie	KOLB
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Petitmagny	Pascal	MIGLIORINI
Riervescemont	Fabien	CANAL
Rougegoutte	Isabelle	HECK
Rougemont-le-Château	Nathalie	CASTELEIN
Saint-Germain-le-Châtelet	Sylvie	FITSCH
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAT-BELOT
Vescemont	Claude	PARTY
Vescemont	Sandrine	RENAUDOT

o Commission Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Nathalie	POUILLET
Anjoutey	Stessie	LEPRETRE
Auxelles-Bas	Camille	DEVEAUX
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Auxelles-Haut	Amandine	BLANC
Chaux	Danielle	JACQUIOT
Chaux	Mélanie	BOUERY
Chaux	Aurora	COURGEY
Etueffont	Angélique	FENDELEUR
Etueffont	Delphine	BOURGEOT
Etueffont	Julien	GASTON
Felon	Éric	WEISS
Giromagny	Liliane	BROS-ZELLER
Giromagny	Christelle	JANNIOT
Giromagny	Mathieu	CREVOISIER
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX-DEMANGELLE
Lachapelle-sous-Chaux	Rachel	COUVREUX
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT
Lachapelle-sous-Rougemont	Peggy	ZYSLIN
Lamadeleine-Val-des-Anges	Alexandre	GABLE
Lepuix	Annie	KOLB
Leval	Pierre-Etienne	COLARD
Leval	Mélanie	DANTUNG
Petitefontaine	Nathalie	DECRIND
Petitmagny	Karine	CUNY
Petitmagny	Virgile	EGO
Rougegoutte	Mélanie	BLEICHER
Rougegoutte	Patrick	PERREZ
Rougemont-le-Château	Nathalie	CASTELEIN
Rougemont-le-Château	Rachel	RIZZON
Saint-Germain-le-Châtelet	Mélinda	NOLE
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAM-BELOT
Saint-Germain-le-Châtelet	Eddy	VANDEKERKHOVE
Vescemont	Ghislaine	PERROS
Vescemont	Véronique	ZALOZNIK
Vescemont	Philippe	BAZIN

o Comité consultatif Vie associative

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Auxelles-Haut	Fatima	MAMMAR
Chaux	Éric	RIO
Etueffont	Fabien	FLORI
Felon	Sylvie	CHRETIEN
Giromagny	Isabelle	DUVERGEY
Giromagny	Patricia	VUILLAUMIE
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Rougemont	Pierre-Yves	GUERO
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL
Lepuix	Jean-Marc	LANNEAU
Lepuix	Valérie	FRESET
Lepuix	Jean-Louis	DEMEUSY
Petitmagny	Blandine	FOLTZER
Rougegoutte	Raymond	VIENNOT
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Rougemont-le-Château	Sophie	GUERITAINE
Saint-Germain-le-Châtelet	Sylvie	FITSCH
Saint-Germain-le-Châtelet	Pascal	WILLIG

○ Comité consultatif Communication

Commune	Représentants	
	Prénom	Nom
Anjoutey	Emmanuelle	VERGON-TRIPARD
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Éric	RIO
Etueffont	Stéphane	PEQUIGNET
Etueffont	Sabrina	HUMBERT
Giromagny	Barbara	NATTER
Lachapelle-sous-Chaux	Florence	MALSOT
Lachapelle-sous-Chaux	Géraldine	RANCON
Lepuix	Jean-Louis	DEMEUSY
Lepuix	Valérie	FRESET
Petitefontaine	Audrey	ICHTERS
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Petitmagny	Alain	BOURDEAUX
Rougegoutte	Mélanie	BLEICHER
Rougemont-le-Château	Sophie	GUERITAINE
Rougemont-le-Château	Nathalie	CASTELEIN
Rougemont-le-Château	Séverine	MOREL
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAT-BELOT
Saint-Germain-le-Châtelet	Eddy	VANDEKERKHOVE
Vescemont	Nelly	MOUTIER

17. – Parole aux Vice-présidents

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un courriel leur parviendra dans les prochains jours, pour les informer des prochaines dates des conseils communautaires du 1^{er} semestre 2021.

18. – Questions diverses

Giromagny, le 17 décembre 2020,

Le Président,

J-L. ANDERHUEBER